

27 mai 2019, 18h-21h Conférence publique
Amphithéâtre François Furet, EHESS
105 bd Raspail

28 mai 2019, 14h-19h - Journée d'étude
Université Paris Nanterre
Bâtiment Max Weber, ISP
Salle de séminaire 2 – rez-de-chaussée

LA ROUTINISATION DE L'ÉTAT D'URGENCE ?

Comparaisons internationales autour des « nouvelles » pratiques du maintien de l'ordre

Journées organisées par la section LDH de l'EHESS, l'ISP (Université Paris Nanterre/CNRS) et la section LDH de l'Université Paris Nanterre

La criminalisation accrue des pratiques contestataires, l'extension continue des mesures d'exception sont des phénomènes marquants de ces dernières années, en France mais aussi dans bien d'autres pays. L'opinion s'est émue de la mobilisation de véhicules blindés pour encadrer les manifestations des Gilets jaunes et le Conseil de l'Europe comme la Commission des droits de l'homme de l'ONU se sont indignés de l'usage disproportionné de la force dont le gouvernement français fait usage pour gérer les récentes manifestations. Dans de nombreux pays, on assiste à une transformation des mesures anti-terroristes (et « anti-extrémistes » pour reprendre le vocabulaire juridique en vigueur en Russie) en outils ordinaires de la gestion de l'ordre public. Les mesures d'exception et le contrôle policier préventif ne couvrent plus les cas les plus sensibles, mais deviennent un mode de gestion de l'ensemble du corps social. Avec les interdictions levées à la centralisation des données, le durcissement sécuritaire contrant la liberté de manifestation, l'affaiblissement du pouvoir décisionnel des magistrats en faveur du Parquet directement dépendant du pouvoir exécutif, les différences auparavant évidentes entre les différents régimes politiques semblent s'effacer devant la rationalité autoproclamée de « l'urgentisme » sécuritaire.

Cette séquence organisée à l'initiative de la section EHESS de la LDH et de chercheurs russes et français vise à réunir dans une table-ronde chercheurs, praticiens du droit et acteurs mobilisés afin d'analyser les pratiques gouvernementales en France et dans plusieurs autres sociétés afin de mieux comprendre les éléments clé de ces nouvelles formes de gestion des manifestations et des expressions politiques. Afin de sortir du cadre des « exceptions nationales » ainsi que du clivage « démocratique vs. autoritaire », ces échanges proposent une discussion comparative sur les pratiques policières et judiciaires se réclamant de « l'urgence » ou banalisées dans le quotidien du maintien de l'ordre.

La discussion répartie en deux journées propose dans un premier temps un aperçu général des évolutions récentes des pratiques d'exception en France, en Russie et en Turquie. Ces trois sociétés sont encadrées par des régimes politiques de formes et degrés divers en matière de répression mais on y trouve des logiques similaires quant à l'usage croissant de l'exception dans le maintien de l'ordre. Une des questions que ce rapprochement soulève consiste à comprendre les mécanismes de cette mutualisation des techniques au-delà des différences de contexte politique.

Le deuxième jour propose un approfondissement de l'analyse comparée de plusieurs cas nationaux d'une part dans l'analyse des pratiques sociales de lutte contre les violences policières, notamment sous l'angle de l'observation et du recueil de données, d'autre part sous l'angle des pratiques policières et judiciaires de l'antiterrorisme et des procès politiques. L'intérêt particulier de l'analyse concomitante de la routinisation des pratiques d'exception et des contre-pratiques citoyennes peut donner une vision plus précise de la reconfiguration actuelle de l'espace public à l'échelle internationale à partir des contextes nationaux singuliers.

L'objectif global de ces débats est double : une mise à jour des savoirs sur les évolutions récentes des dispositifs d'urgence et leur routinisation et une ré-élaboration intellectuelle de multiples pratiques et de leurs convergences institutionnelles.

Programme

27 mai 2019 à l'EHESS, de 18h à 21h

Amphithéâtre François Furet, EHESS, 105 bd Raspail 75006 Paris

État d'urgence, état d'exception, état de routine?

- **Vanessa Codaccionni**, Maîtresse de conférences à l'Université Paris 8, CRESPPA-CSU
- **Alexander Verkhovsky**, Directeur du centre SOVA (Russie), centre de monitoring de l'activité des groupes d'extrême-droite, des crimes racistes et "extrémistes"
- **Serge Slama**, Professeur de Droit public, Université Grenoble-Alpes, CESICE/CREDOF, LDH
- **Nadim Houry**, directeur du programme Terrorisme et lutte antiterroriste à Human Rights Watch
- **Gulsah Kurt**, MCF Droit pénal, Post-Doc au GERCIE-IRJI - Université de Tours

Discussion générale

28 mai 2019 à Nanterre, de 13h30 à 19h

Université de Nanterre, Bâtiment Max Weber - Salle de séminaire 2 – rez de chaussée

13h30 Accueil

14h-16h30 Observer et contester les violences policières

- **Anthony Pregnotato**, doctorant, ISP/Centre Marc Bloch, « Quels procès pour les déviances violentes des forces de l'ordre ? »
- **Grigory Okhotine**, co-fondateur du projet OVD-info, projet de monitoring des répressions politiques et violences policières en Russie
- **Aysen Uysal**, politiste limogée de l'Université Dokuz Eylül, chercheuse associée au CRESPPA-CSU (par visio conférence depuis la Turquie)
- participants du collectif **Bastamag**, du **réseau des médias libres** de Toulouse et des collectifs parisiens pour les projets d'information sur les violences policières
- **Harold Chaney**, avocat

16.30-17h pause

17h – 19h Usages politiques de la police et de la justice

- **Laurent Bonelli**, Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre, ISP, « L'exception ordinaire. La police, la justice et l'antiterrorisme ».
- **Stéphanie Hennette-Vauchez**, Professeure de droit public à l'Université Paris Nanterre, CREDOF, « Liberté de manifester et maintien de l'ordre: des séquelles de l'état d'urgence ».
- **Antoine Mégie**, Maître de conférences à Université de Rouen, CUREJ, « Procès et jugements des "filières jihadistes" en France : massification, spécialisation et politisation ».
- **Renata Mustafina**, doctorante à Institut d'Etudes Politiques, CERI, « Aide juridique post-manifestation en Russie: maîtriser la répression au tribunal ? »

Comité d'organisation : Alexander Bikbov (EHESS/CERCEC), Anne Le Huérou (Université Paris-Nanterre/ISP-CERCEC), Sylvain Laurens (EHESS/CESSP), Renata Mustafina (Sciences Po/CERI)

Pour se rendre à l'EHESS : stations de métro Notre-Dame des Champs et Rennes sur la ligne 12 ou Saint-Placide sur la ligne 4 ; à l'université de Nanterre : RER ligne A direction Saint-Germain-en-Laye ou Transilien ligne L (gare Saint Lazare)